https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7104

Au journal officiel du 1er septembre

- Actualité - Au journal officiel -

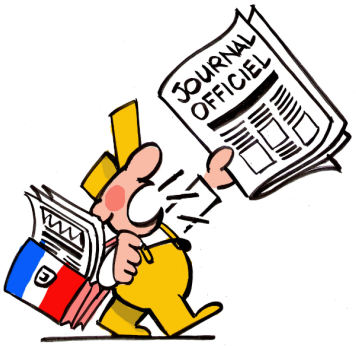

Publication date: vendredi 1er septembre 2017

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Concours de technicien territorial / Examen professionnel d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe, dans les spécialités « musique », « art dramatique », « arts plastiques » et « danse » / Evolution et dématérialisation de l'enquête d'activité des exploitants de carrières / Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Concours et examens

Arrêté du 18 août 2017 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2017 portant ouverture en 2018 des concours externe et interne de technicien territorial principal de 2e classe par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne **NOR : INTB1724590A**

Arrêté du 24 août 2017 portant ouverture, en convention avec les centres de gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national, d'un examen professionnel d'avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe, dans les spécialités « musique » (toutes disciplines), « art dramatique », « arts plastiques » et « danse » (toutes disciplines) (session 2018), par le centre de gestion des Bouches-du-Rhône
NOR : INTB1724426A

Installations classées

Arrêté du 7 juillet 2017 portant dématérialisation de l'enquête annuelle sur l'activité des exploitations de carrières et complétant l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets **NOR : TREP1632396A**

Le texte modifie la procédure de renseignement et le contenu de l'enquête annuelle sur l'activité des exploitants de carrières.
Cette enquête permet de collecter, de manière dématérialisée, les données de production sur les matériaux extraits, les données environnementales ainsi que les données en matière de santé et sécurité au travail.
Ses résultats concourront, entre autres, à l'élaboration des schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement.

Risques naturels

Arrêté du 25 juillet 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle **NOR : INTE1719708A**

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale

L'intégralité du JORF nÂ°0204 du 1 septembre 2017